

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean atteint le pallier rouge

Saguenay, le 30 octobre 2020 – Alors qu’il a été annoncé aujourd’hui que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se trouve maintenant au palier rouge du système d’alertes régionales et d’intervention graduelle, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CIUSSS) tient à préciser à la population quelles mesures seront conséquemment mises en place afin de ralentir la transmission du virus.

Rappelons que le palier 4 – Alerte maximale (rouge) applique de manière ciblée des mesures plus restrictives pouvant aller jusqu’à faire cesser les activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut pas être contrôlé suffisamment, en évitant autant que possible un confinement généralisé comme lors de la première vague de la pandémie.

Les paliers d’alerte sont établis suivant les recommandations des autorités de santé publique, qui font une analyse régulière de la situation. « L’évolution de la situation dans notre région au cours des derniers jours ne nous laisse pas le choix, et le respect de façon très stricte des mesures sanitaires annoncées aujourd’hui sera déterminant pour la suite. » affirme Dr Donald Aubin, directeur régional de santé publique.

Pour la population et les entreprises de la région, l’atteinte du pallier rouge correspond à la mise en place de plusieurs mesures, dont l’interdiction de rassemblements intérieurs et extérieurs dans les lieux privés ainsi que la fermeture des bars et des restaurants. Ces mesures entreront en vigueur le 2 novembre dès 00 h 01, soit dans la nuit du 1er au 2 novembre. Les mesures concernant le milieu scolaire et sportif entreront en vigueur dès le mercredi 4 novembre.

Pour plus d’information : [Système d’alertes régionales et d’intervention graduelle – Alerte maximale](#)

-30-

Source : Service des communications et des affaires gouvernementales
Téléphone : 418 545-4980, poste 352
Courriel : 02ciuss.medias@sss.gouv.qc.ca